Image not found or type unknown

procedure de droit commun devant le jaf .pension alimentaire

Par **pat0610**, le **10/04/2009** à **00:14**

bj
Ma situation est complexe.
pas marier, 4 enfants,22/20/17/15 ans. 3 vivent chez leurs mere.
séparé depuis sept 2007, j ai ouvert 1 compte a chacun de mes enfants, et leurs versent environs 125€ voir 150€ par enfants.
Je regle tout mes devoirs(quantine,transport scolaire , medecin ect...arriéré que mon ex ne paye pas(coresponsable).
je l ai meme sortie du surendettement en payant les dettes.
ceci dit elle me reclame aujourd huis la pnsion que je verse aux enfants et je suis convoquer devant le JAF au 25/05/2009.
Je comprend tres bien la demarche, mais Je souhaiterais mettre en avant que cette personne est complettemen irresponsable, incapable de gerer 1 budget et qui + est, est surendetter.j ai peur que cette argent soit détourné de leurs utilisation premiere.Mes enfants tres responsables souhaite que je continu comme ca.J ai tt les doc que cette personne refuse le travail, achette du luxe tv lcd alors que ma fille a des besoins fondamentaux(lunettes que j ai d ailleurs achettée)ect et j en passe....
ma question: comment puis je convaincre le JAF que cette argent ne profitera pas vraiment a mes enfants, ou y a til une autre solution :tuteur ect..
mes enfants demande a venir av moi. je suis en train de tou ettre en place pr les prendre.
par avance merci

Par **jeetendra**, le **10/04/2009** à **09:15**

bonjour, demandez lors de l'audience, que vos enfants qui le souhaitent, soient auditionnés, entendus par le juge aux affaires fmiliales (ils sont concernés aussi), surtout qu'une enquete sociale soit ordonnée avant qu'une décision définitive ne soit prise par le juge, pas besoin d'avocat, envoyez un courrier recommandé au juge, courage à vous, cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés